



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE DE
MAINTENON

Arrêté N°2026/133

**Arrêté de délégation
à Monsieur Patrick ACLOQUE
Adjoint au maire
Procédure de reprise de concessions
Funéraires – En état d'abandon**

Le maire de la commune de Maintenon

Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L.2122-18, autorisant le maire à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ainsi qu'en son article L.2223-17 relatif à la reprise des concessions ayant cessé d'être entretenues, et R.2223-13 dudit Code précisant que l'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux ;

Considérant qu'il importe, en cas d'absence ou d'indisponibilité du maire, de donner délégation à un adjoint qui sera chargé de le suppléer dans toutes les phases de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, et de signer tous les actes qui s'y rapportent ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick ACLOQUE, adjoint au maire, à l'effet de suppléer le maire dans toutes les phases de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, et de signer tous les actes qui s'y rapportent.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le préfet d'Eure et Loir et affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie et du cimetière et notifié au délégataire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée

Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception en préfecture le
26 juin 2026 et la notification à l'intéressé le :

26 juin 2026

Spécimen de signature : ACLOQUE Patrick

Fait à Maintenon, le 24 juin 2026



Le Maire,
Thomas LAFORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20260624-2026-133-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26/06/2026

Publication : 26/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Affiché en mairie le 26 juin 2026

